

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MRC DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS
--

Procès-verbal du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis, tenu par visioconférence le 21 septembre 2021 à compter de 15 h 00, sous la présidence de M. Georges Guénard.

1. Ouverture de l'assemblée par visioconférence et en présence

Sont présents

M. Georges Guénard	Maire de Saint-Vianney	MRC de La Matapédia
M. Marcel Belzile	Maire de Sayabec	MRC de La Matapédia
M. Pierre D'Amours	Maire d'Amqui	MRC de La Matapédia
M. Gilles Laflamme	Maire de Padoue	MRC de La Mitis
M. Georges Deschênes	Maire de Saint-Gabriel	MRC de La Mitis
M. André Lechasseur	Maire de Saint-Donat	MRC de La Mitis

Sont aussi présents

M. Steve Ouellet	Directeur général	MRC de La Matapédia
Mme Judith Garon	Secrétaire-trésorière adjointe	Régie
M. Vincent Dufour	Coordonnateur	Régie
Mme Anne Gauvin Forest	Conseillère GMR	Régie

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2021-34

Il est proposé par M. Pierre D'Amours, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2021
4. Comptes à payer
5. Correction au règlement d'emprunt REG08-2020 pour le grappin
6. SÉMET et LET de Cacouna – Tarification 2022 et suivi
7. Multiplateforme de gestion des matières résiduelles – suivi de l'ÉIE
8. PTMOBC – avis d'éligibilité et études à venir
9. Modalités du comité de suivi du projet de multiplateforme
10. Présentation du projet PGMR 2023-2029

11. Centre de tri Bouffard – suivi du comité
12. Divers
 - a) Mauvaises créances
 - b) Suivi de la campagne dans les ICI
 - c) Présentation et adoption du budget 2022
13. Levée de l'assemblée

3. Adoption du procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2021

Résolution 2021-35

Il est proposé par M. Marcel Belzile, appuyé par M. Gilles Laflamme et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion du 6 juillet 2021 avec une modification dans la liste des présences.

4. Comptes à payer

Résolution 2021-36

Chèques	# 1382-1383	247 069.38 \$
Prélèvements	# 799-806	16 820.50 \$
Dépôts directs et prêts	# 500039-500074	1 241 200.96 \$
Salaires	# 501556-501585	40 820.41\$
Total		1 545 911.25 \$

Il est proposé par M. Pierre D'Amours, appuyé par M. Marcel Belzile et résolu à l'unanimité d'accepter les comptes à payer pour un grand total de 1 545 911.25 \$.

5. Correction au règlement d'emprunt REG08-2020 pour le grappin

Mme Judith Garon informe le comité qu'elle a eu des communications avec le MAMH concernant une demande de correction mineure au règlement d'emprunt, soit annoter l'Annexe 1 plutôt que l'Annexe A. Le 1^{er} septembre, suite à la confirmation de la correction, le MAMH approuvait le règlement d'emprunt REG08-2020.

Résolution 2021-37

CONSIDÉRANT QUE les MRC de La Matapédia et de La Mitis ont formé une régie intermunicipale ayant pour nom « Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis (RITMRMM) » ;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer le traitement de ses matières résiduelles, la RITMRMM doit changer le grappin sur la pelle, car ce dernier est à la fin de sa vie utile;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ce projet, la RITMRMM doit procéder à l'achat dudit équipement par le biais d'un emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement d'emprunt RÈG08-2020 a été déposé le 15 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt RÈG08-2020 a été adopté le 26 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE lors de son analyse du 5 août 2021, le MAMH a soulevé qu'un correctif était nécessaire à l'article 2 du règlement RÈG08-2020, soit de changer annexe « A » pour annexe « 1 ».

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Gilles Laflamme et résolu à l'unanimité d'adopter une modification à l'article 2 du règlement RÈG08-2020 en changeant annexe « A » pour annexe « 1 ».

6. SÉMER et LET de Cacouna- tarification 2022 et suivi

M. Vincent Dufour informe le comité de la tarification pour 2022 de la SÉMER et du LET de Cacouna :

La tarification de la SÉMER passera de 12 \$ / habitant à 15 \$ / habitant en 2022, une hausse de 25% qui n'est justifiée que parce que la tarification devrait être de 20 \$ / habitant. Il s'agit d'une hausse des coûts d'environ 107 000 \$ pour La Matapédia et La Mitis. Des communications seront faites avec les autres clients de la SÉMER afin de connaître leur avis sur cette augmentation et s'il y a lieu, une lettre commune sera envoyée à la SÉMER.

La tarification du LET de Cacouna passera de 91 \$ /tm à 96 \$ / tm en 2022. Il s'agit d'une hausse des coûts d'environ 75 000\$ pour La Matapédia et La Mitis.

De plus, la pénalité pour la non-atteinte des objectifs de détournement des matières organiques au LET de Cacouna passera de 140 \$ / tm à 160 \$ / tm en 2022, soit 46 \$ / tm au-dessus des coûts d'enfouissements à 64 \$ / tm au-dessus des coûts.

En prenant les données de 2020, soit 426 tm, cette augmentation fait passer les coûts de 19 696 \$ à 27 264 \$, une hausse de 7 568 \$. Il est à noter que cette pénalité est basée sur un coût réel servant à compenser le détournement du surplus de matières reçues au LET de Cacouna en plus d'être un incitatif à la réduction des déchets.

7. Multiplateforme de gestion des matières résiduelles- suivi de l'ÉIE

M. Vincent Dufour informe le comité de l'avancement du projet de multiplateforme de gestion des matières résiduelles, notamment :

- Les études terrains sont terminées. Les rapports finaux sont en cours de rédaction et l'Étude d'impact sur l'environnement sera déposée cet automne;
- Le principal enjeu environnemental demeure la présence de milieux humides sur le site. Bien que l'aménagement du site tente d'éviter ces milieux, il est impossible de tous les éviter et de ce fait, des modalités s'appliqueront en fonction du Règlement sur la compensation pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques;
- Une consultation publique a eu lieu le 23 août 2021. Les principaux points ressortis par les participants étaient :
 - L'aménagement du Chemin Otis et du Rang 1;
 - L'environnement et les odeurs;
 - L'absence de représentant de la Municipalité de Saint-Moïse à la rencontre.
- La Municipalité de Saint-Moïse a nommé Mme Marielle Bérubé comme représentante de la municipalité dans le dossier. Une rencontre avec la municipalité sera tenue en novembre ou décembre, après les élections municipales.

M. Vincent Dufour mentionne également que l'Étude de faisabilité sur les eaux de lixiviation est à faire cet automne, idéalement avant la tenue du BAPE. Toutefois, il n'y a qu'une seule offre de service puisqu'il est difficile d'obtenir une réponse des autres firmes potentielles. Il est d'avis du comité d'essayer une nouvelle fois d'obtenir d'autres soumissions avant de prendre une décision finale.

8. PTMOBC-avis d'éligibilité et études à venir

M. Vincent Dufour informe le comité que la Régie a reçu le 26 juillet 2021 l'Avis d'éligibilité du projet au PTMOBC. Il s'agit de la première étape qui signifie que le projet peut être subventionné.

Deux études devront avoir lieu, soit la quantification des GES du projet et la validation par un tiers de la quantification des GES. Pour chacune de ces deux études, il n'y a qu'une offre de service puisqu'il est difficile d'obtenir une réponse des autres firmes potentielles. Il est d'avis du comité d'essayer une nouvelle fois d'obtenir d'autres soumissions avant de prendre une décision finale.

9. Modalités du comité de suivi du projet de multiplateforme

Résolution 2021-38

CONSIDÉRANT QUE la Régie a adopté la résolution 2021-11 pour la création d'un comité de suivi du projet de multiplateforme de gestion des matières résiduelles, dont le mandat général sera de réunir les acteurs concernés ou intéressés par le projet dans le but d'en arriver à des solutions consensuelles sur des enjeux définis notamment par la communauté;

CONSIDÉRANT QUE le comité a été mis en place suite à la consultation publique du 23 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE certains membres de ce comité pourraient résider à l'extérieur du lieu de rencontre du comité.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter une compensation pour les déplacements des membres du Comité de suivi de projet selon la politique de déplacement en vigueur à la MRC de La Mitis.

10. Présentation du projet de PGMR 2023-2029

M. Vincent Dufour et Mme Anne Gauvin Forest présentent le projet PGMR 2023-2029 afin de recueillir les commentaires et suggestions du comité. Une présentation du projet du PGMR 2023-2029 aura lieu dans les MRC le 6 octobre 2021.

11. Centre de tri Bouffard – suivi du comité

M. Vincent Dufour mentionne qu'une rencontre du comité de suivi du Centre de tri Bouffard a eu lieu en août et que la situation s'améliore. Une diminution de la compensation est à prévoir.

12. DIVERS

a) Mauvaises créances

Résolution 2021-39

Il est proposé par M. Pierre D'Amours, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'autoriser l'envoi en collection de l'entreprise Air Pur Ventilation pour un montant impayé de 5 317,05 \$.

b) Suivi de la campagne dans les ICI

M. Vincent Dufour informe le comité que la campagne dans les ICI se déroule bien. Une emphase a été mise cet été dans les commerces saisonniers.

c) Présentation et adoption du budget 2022

Mme Judith Garon présente le projet de budget 2022 de la Régie.

Résolution 2021-40

MRC	La Matapédia	La Mitis
Dépenses	2 099 658.00 \$	2 485 451.00 \$
Revenus		
<i>Subvention</i>	<i>397 232.00 \$</i>	<i>406 966.00 \$</i>
<i>Quotes-parts</i>	<i>1 459 359.00 \$</i>	<i>1 835 419.00 \$</i>
<i>Autres revenus</i>	<i>243 067.00 \$</i>	<i>243 066.00 \$</i>
Total des revenus	2 099 658.00 \$	2 485 451.00 \$

Il est proposé par M. Pierre D'Amours, appuyé par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter le budget 2022 de la Régie au montant de 4 585 109 \$ tel que présenté.

13. Levée de l'assemblée

Résolution 2021-41

Il est proposé par M. Gilles Laflamme de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 17h10.

Georges Guénard
Président

Judith Garon
Secrétaire-trésorière adjointe